

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Martigny, le 10 février 2020

VALAIS ROMAND: DECHETS URBAINS UN SAC TAXE PLUS ECOLOGIQUE

Deux ans après l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand, un nouveau sac officiel sera mis en vente dès mars 2020. Produit à partir de plus de 80% de déchets recyclés, le sac « Trier ? C'est pas sorcier ! » deuxième génération conservera son design blanc et rouge et sera vendu aux mêmes prix qu'actuellement.

Le processus de fabrication des sacs taxés « Trier ? C'est pas sorcier ! », utilisés dans 62 communes du Valais romand, va évoluer. « Les nouveaux sacs seront produits de manière plus respectueuse de l'environnement et contiendront davantage de matière plastique recyclée », explique Grégory Carron, Directeur de l'Antenne région Valais romand (ARVr), structure qui a piloté l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand au 1er janvier 2018 et qui gère aujourd'hui la rétrocession intégrale de cette taxe aux communes. Toujours produit par la société Petroplast SA, à St-Gall, les sacs taxés officiels deuxième génération seront constitués à 80% de polyéthylène recyclé (contre 65% pour les sacs actuels), et seront composés d'une couche externe blanche, légèrement plus terne qu'actuellement, et de deux couches internes grises. « Les nouveaux sacs répondront toujours aux exigences de qualité élevées et leur nouveau mode de fabrication permettra de réduire l'utilisation de matière première vierge, engendrant ainsi une réduction des émissions de CO2. »

Dans les rayons courant mars 2020

D'un design identique aux sacs actuels, les nouveaux sacs seront mis en vente courant mars 2020. Leur prix et leur contenance resteront les mêmes qu'actuellement, soit 0,95 franc pour le modèle 17 litres, 1 franc 90 pour le 35 litres, 3 francs 40 pour le 60 litres, et 6 francs 20 pour le 110 litres. « Le nouveau sac cohabitera avec le sac taxé première génération jusqu'à épuisement des stocks de ce dernier, précise Grégory Carron. Les gens pourront naturellement continuer à utiliser les sacs officiels blancs qu'ils ont chez eux. »

1 / 3

7,9 millions de sacs écoulés et plus de 39'000 tonnes de déchets collectés en 2019

Depuis son entrée en vigueur dans le Valais romand, la taxe au sac a permis de réduire considérablement le volume de déchets ménagers enregistré par habitant. Après une baisse drastique de plus de 30% entre 2017 et 2018, la quantité d'ordures collectées dans les sacs s'est stabilisée en 2019. « Hormis une baisse marquée en janvier 2019 comparativement au volume de déchets de janvier 2018, qui s'explique par le temps d'adaptation nécessaire à la mise en place du nouveau système et par la marge de tolérance qui prévalait alors, les tonnages sont stables. Cela démontre que la taxe au sac a été rapidement et durablement assimilée par les ménages du Valais romand. » Quelque 7'900'000 sacs officiels ont été commercialisés en 2019, dont près de 70% de contenance 35 litres et environ 20% de contenance 17 litres. L'utilisation moyenne par ménage se monte à 71,6 sacs par an, soit moins de 1,5 sacs par semaine.

Pour les 62 communes concernées du Valais romand, la taxe au sac a généré des rentrées financières de plus de 14 millions de francs en 2019. Ce montant, issu de la vente des sacs, est redistribué dans son intégralité aux communes par l'Antenne Région Valais romand sur la base des tonnages communaux et permet ainsi de financer les coûts de fonctionnement pour le transport, le tri et la valorisation des déchets ménagers.

Un système jeune, encore perfectible

Si la taxe au sac rapporte de l'argent aux communes, elle leur en coûte aussi. Les communes ont dû investir pour moderniser leurs espaces de tri et de collecte ou pour en créer de nouveaux. « Le système de la taxe au sac est encore jeune dans le Valais romand, commente Philippe Varone, Président de l'ARVR. Les communes ont mis en place de nombreuses mesures depuis deux ans en matière de gestion des déchets. On est encore en phase de rodage. Nous nous laissons trois ans avant de tirer un premier bilan. Nous le ferons l'an prochain. D'ici là, nous recherchons constamment des pistes pour améliorer la qualité du tri, réduire les coûts et optimiser le système afin qu'il soit le plus équitable possible. » Pour celui qui est également Président de Sion, une harmonisation des pratiques communales pourrait être l'une des voies à suivre : « La mise en commun des expériences communales est enrichissante et doit nous permettre de tirer certains enseignements sur les pratiques qui fonctionnent et celles à améliorer. Un questionnaire sera d'ailleurs prochainement adressé dans ce sens aux administrations. Nous observons également ce qui se fait dans d'autres cantons qui ont une plus grande expérience en la matière. »

Conscient toutefois que la solution miracle n'existe pas, Philippe Varone insiste sur la responsabilité individuelle : « Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac il y a deux ans, les citoyens du Valais romand ont adapté leurs habitudes de tri. Ils trient plus, et mieux. Il faut les en féliciter. En témoigne la baisse du volume de déchets ménagers collectés. En matière de littering toutefois – abandon de déchets sur la voie publique – la marge de progression est conséquente. Plus que par la répression, l'amélioration des comportements en matière de gestion des déchets passe par la prévention, la sensibilisation, l'information et l'éducation. Sans oublier également la responsabilité des acteurs de la grande distribution, qui jouent un rôle capital en la matière. A eux également de montrer l'exemple en réduisant notamment le suremballage plastique. »

Chiffres clés 2019

39'208 tonnes de déchets collectés

154 kilos de déchets par habitant

**7'941'280 sacs taxés commercialisés, dont 69.48% de contenance 35 litres et
18.75% de contenance 17 litres**

71,6 sacs utilisés en moyenne par ménage

14,3 millions de francs issus de la taxe au sac redistribués aux communes

L'Antenne Région Valais romand (ARVr) a pour vocation d'être le Centre de compétences qui appuie les communes/acteurs régionaux en matière de prospective et les aide à exercer pleinement leurs tâches dans les domaines du développement territorial, de politique des agglomérations, du tourisme et de la culture (patrimoine).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à :

M. Philippe Varone
Président de l'Association Région Valais romand
p.varone@sion.ch

M. Grégory Carron
Directeur de l'Antenne Région Valais romand
079/669.43.36
g.carron@regionvalaisromand.ch

WWW.REGIONVALAISROMAND.CH